



## Assemblée publique

### District électoral des Forges

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 13 décembre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2022-1430 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant le terrain situé au 11450 du boulevard Industriel formé des lots 3 811 985, 3 811 986, 3 811 987, 3 923 054, 3 923 055, 3 923 056, 3 923 057, 3 923 058 et 4 586 171 du cadastre du Québec.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

#### DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

##### Objets :

- Autoriser 2 bâtiments accessoires en forme d'arche;
- Autoriser une superficie de 2806 m<sup>2</sup> pour 2 bâtiments accessoires en forme d'arche;
- Autoriser l'implantation en cour avant d'un bâtiment accessoire isolé;
- Autoriser une hauteur de 14 m pour deux bâtiments accessoires isolés;
- Une marge avant minimum de 35 m doit être respectée pour un bâtiment accessoire en forme d'arche;
- Une marge arrière minimum de 70 m doit être respectée pour un bâtiment accessoire en forme d'arche;
- Autoriser le matériau de polyéthylène tissé pour deux bâtiments accessoires isolés ;

##### Zone visée :

#### **EXT (Extractive).**

##### Localisation de la zone visée

La zone EXT (Extractive) est située approximativement au nord-est du boulevard Industriel et du chemin de fer.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 17 janvier 2022 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable

Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

- la description ou l'illustration de la zone où est situé le lot visé par cette résolution n° C-2022-1430;
- la résolution n° C-2022-1430.

Trois-Rivières, ce 21 décembre 2022.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002